



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

- Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com
 Antenne : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

N/REF. CL/BJ - 20210720 - 1

Marseille, le 20 Juillet 2021

Objet. Décisions sanitaires

Monsieur Le Président,
Madame La Présidente,

Veillez prendre connaissance du courrier reçu en date du 20/07/2021 de la FFC prenant effet le 21/07/2021.

Il semble nécessaire d'en résumer le contenu :

- Application immédiate à partir de 50 participants
- Licenciés concernés, les majeurs (pratiquants et organisateurs)
- Lieux : Voie publique - EPR couvert - EPR Plein Air

ORGANISATION :

Le club organisateur devra au moment de la remise du dossard avoir la copie de passe sanitaire.

Si l'engagé ne le produit pas, il ne pourra pas prendre le départ.

Nous confirmons qu'aucun engagement ne pourra s'effectuer sur place par respect des gestes sanitaires, tenant compte des distanciations physiques.

A la lecture du décret tout ceci est applicable à partir de la jauge de 50 participants

Il est évident que la situation impose une vaccination complète, ou un test PCR (48 H) et cela dès le 21/07/2021.

Espérons que la situation ne se complique pas plus pour la saison cyclo-cross, BMX, VTT de la rentrée de Septembre 2021.

Très cordialement.



Christian LAZARINI
Président du Comité
Région Sud FFC

